

Date d'affichage : 19/02/2020

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE RESTREINTE REUNION TELEPHONIQUE DU 19/02/2020</p>
--

Présents : MM. Fk PORET, T.DOUILLY, J.VARLET, D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 10 au 14/02/2020

Coupe Futsal Intersport

57206.1 WATTEN FUTSAL/WIMILLE GAZEMETZ B. Forfait de Wimille Gazemetz B. Homologué : WATTEN FUTSAL 3 – WIMILLE GAZEMETZ B 0 par forfait. Amende 23€ à Wimille Gazemetz.

57208.1 OUTREAU JS FUTSAL/FRETHUN FUTSAL. Forfait de Frethun Futsal. Homologué : JS OUTREAU FUTSAL 3 – FRETHUN FUTSAL 0 par forfait. Amende 23€ à Frethun Futsal.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président de séance : Mr Denis SAUVAGE

Le Secrétaire : Mr Franck Poret